

## ACCUEIL DE LOISIRS DE MINEURS SANS HEBERGEMENT HABILITE PAR LA DDCSPP



**LES P'TITS LOUPS**  
MULTI-SITES  
(Epineuil, Dannemoine, Roffey, Tronchoy, Cheney)  
2 Rue Abbé Gautier -89700 EPINEUIL  
Tél : 03.86.54.81.92 (Epineuil)  
Tél : 03.86.55.56.36 (Dannemoine)  
alsh-epineuil@letonne-moise-nbourgogne.fr



### « Les P'tits Loups »

Les enfants sont accueillis dans plusieurs locaux ou à l'extérieur avec le descriptif ci-dessous :

#### **ALSH D'EPINEUIL**

- Une grande bibliothèque « aménagé en ludothèque »
- D'une salle d'évolution (*Équipée d'un sol revêtement comparable à celui des gymnases*).
- D'une salle des fêtes « Salle Andrée DURAND » (*Équipée d'une cuisine aménagée, qui sert aux repas scolaires et à l'extra-scolaire*)
- Un dortoir (*utilisé sur le temps de l'extra-scolaire dans la classe des maternelles*)  
Les sanitaires de l'école maternelles (utilisé tout le temps des accueils)  
D'une cour d'école
- D'un terrain de jeux (*pâtis du village*)
- Le Jardin communal « espace vert avec un grand verger »
- D'un local dans la cour de l'école « rangement de matériels sportifs »
- D'un local dans l'accueil de loisirs « rangement de matériels de motricité et sportifs et de fournitures scolaires

#### **ALSH DANNEMOINE**

- Un hall
- D'une salle de motricité « dans l'école maternelle 35 rue Bailly » limité à 25 enfants
- D'une cour (*cour de l'école 35 rue Bailly Dannemoine*)
- D'un terrain de jeux (*dans le village*)
- D'une salle des fêtes (*équipée d'une petite cuisine aménagée, qui sert aux repas scolaires avenue du château Dannemoine*) avec une cour fermée.

**Celui-ci fonctionne avec 3 services aux familles :**

**1<sup>er</sup> service : L'Accueil de Loisirs « les mercredis »**

Le lieu d'accueil est à Epineuil de 7h30 à 18h00 avec ou sans repas  
*« Les enfants ne mangeant pas à la cantine peuvent venir à partir de 13h15  
Il est proposé aux familles d'inscrire selon leurs besoins l'enfant à la journée avec repas, à la  
journée sans repas, que le matin ou que l'après-midi.*

**2<sup>ème</sup> service : L'Accueil de Loisirs « vacances scolaires »**

Ouvert de 8h00 à 18h00

Voici les périodes d'ouvertures :

- 2 semaines en Octobre,
- 2 semaines en Février
- 2 semaines en Avril,
- 3 semaines en Juillet
- 1 semaine en Août « la dernière semaine du mois »

**Le lieu d'accueil est à Epineuil.**

**Le nombre d'inscrits doit être suffisant au mode d'accueil prévu et celui-ci doit répondre à la législation en vigueur.**

*« Plus de 7 enfants inscrits par tranche d'âge est nécessaire afin de respecter le bon développement des activités pédagogique prévue à cet effet et ainsi respecter les besoins des enfants en fonction de leur âge et de leurs attentes.*

**Ces 2 services peuvent accueillir au maximum**

**16 enfants âgés de 3 ans à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans**

**MODALITES D'INSCRIPTION**

- L'inscription aux mercredis peut être occasionnelle.
- L'inscription pour les vacances est principalement favorisée à la semaine, celle-ci peut-être à la journée ou à la demi-journée en fonction du nombre de places restantes.

*« L'accueil est également ouvert aux familles résident à l'extérieur d'Epineuil afin d'instaurer une plus grande mixité sociale ».*

## **3ème service : l'Accueil Périscolaire**

### **L'Accueil Périscolaire à DANNEMOINE**

(Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi)

L'accueil se fait à l'adresse  
35 rue Bailly à Dannemoine  
Dans l'école maternelles principalement dans la salle de motricité  
« Celle-ci étant limitée à 25 enfants »

Cet accueil peut accueillir :

- **14 enfants âgés de 6ans à 11ans**
- **10 enfants âgés de 3ans à 6ans**

#### **Les matins de 7h30 à 8h30**

#### **Le midi de 13h00 à 14h00**

- Les repas sont pris sur le site de l'école primaire de Dannemoine.  
« Avenue du château »
- Les repas nous sont livrés par notre partenaire « Elite Restauration de Joigny ».  
Les plats sont à réchauffer dans un four de remise en température.  
*Un panier repas peut être fourni par les familles si l'enfant présente des allergies alimentaires. Un PAI doit -être établi entre les familles, le médecin et le directeur de l'accueil « Le temps de repas sera facturé au tarif forfait soir »*
- Le trajet s'effectue en bus pour l'aller.
- Après le repas, le trajet s'effectue jusqu'à l'accueil à pied. (5mn)
- Après le repas, les enfants qui le souhaitent, procèdent au lavage de dents afin de les sensibiliser au bon geste d'hygiène de la vie quotidienne. « Projet en cours »
- Ensuite, jeux, lecture, dessin, sport collectifs et autres activités sont proposées en fonction de leur demande. Un temps libre peut-être proposer s'ils le souhaitent.
- Ensuite le retour aux écoles se fait en car.
- Le 1<sup>er</sup> bus récupère les enfants à 13h25 et le second à 13h50.

#### **Le soir de 16h30 à 18h30**

- Un goûter (composé d'un fruit et/ou d'un produit laitier) est fourni par l'accueil et distribué aux enfants dans la salle de motricité.
- Chaque jour, après le goûter, les enfants procèdent à tour de rôle à la vaisselle ayant servi au goûter et au tri des déchets pour ainsi les sensibiliser à la vie en collectivité et aux bons gestes pour l'environnement.
- Ensuite, jeux, lecture, dessin, sont proposées en fonction de leur demande.
- Un temps libre peut -être proposer s'ils le souhaitent.

## **L'Accueil Périscolaire à EPINEUIL**

(Ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

L'accueil se fait à l'adresse :  
2 rue Abbé Gautier à Epineuil

« Dans les locaux du Pôle et de la salle André Durand »

### **Cet accueil peut accueillir :**

- 18 enfants âgés de 6ans à 11ans
- 14 enfants âgés de 3ans à 6ans
- Le matin de 7h30 à 8h30
- Le mercredi de 7h30 à 9h00
- Le midi de 12h00 à 12h15 et 13h00-14h00

### **Le midi de 12h00 à 14h00**

- Les repas sont pris sur place dans la salle des fêtes « André Durand »  
« Salle à proximité de l'école et de l'accueil »
- Les repas nous sont livrés par notre partenaire « Elite Restauration de Joigny ».  
Les plats sont à réchauffer dans un four de remise en température.  
*Un panier repas peut être fourni par les familles si l'enfant présente des allergies alimentaires. Un PAI doit -être établi entre les familles, le médecin et le directeur de l'accueil « Le temps de repas sera facturé au tarif forfait soir »*
- Les enfants de la maternelle font un passage aux toilettes puis lavage de mains pendant ce temps les plus grands lavent leurs mains à la cantine. A 12h10 tous les enfants se retrouvent dans le réfectoire.
- Un responsable de chaque table chaque jour, est annoncé (soit sur la base du volontariat, soit sur désignation). Ces responsables de table concernent les primaires et les maternelles.
- Les enfants sont sensibilisés sur le tri. Il existe une poubelle déchets alimentaires, et une poubelle plastique, les pots en plastiques (éventuellement les yaourt, petits suisses, sont lavés et réutilisés pour des activités). Ce sont les enfants qui débarrassent et tri les déchets sous la surveillance des animateurs.
- Après le repas, les enfants volontaires procèdent au lavage de dents afin de les sensibiliser au bon geste d'hygiène de la vie quotidienne.
- Ensuite, jeux, lecture, dessin, autres activités sont proposées en fonction de leur demande.
- Un temps libre peut -être proposer s'ils le souhaitent.

### **Le soir de 16h30 à 18h30**

- Un goûter est fourni par l'accueil et distribué aux enfants dans la salle des fêtes « André Durand ».
- Chaque jour, après le goûter, les enfants procèdent à tour de rôle à la vaisselle ayant servi au goûter et au tri des déchets pour ainsi les sensibiliser à la vie en collectivité et aux bons gestes pour l'environnement.
- Ensuite, jeux, lecture, dessin, autres activités en fonction de leur demande.
- Un temps libre peut -être proposer s'ils le souhaitent.

# 1 PRESENTATION DU PERSONNEL

Le Multi-site est sous la responsabilité de l'organisateur actuel :

La Communauté de Commune le Tonnerrois en Bourgogne

La Présidente

Mme Anne JERUSALEM

Secondé par deux référentes politique

Le Maire

Mme Françoise SAVIE EUSTACH représentant Epineuil

Et

Le Maire

Mme Dominique MENTREL représentant Dannemoine

Actuellement, l'Accueil de Loisirs sur Epineuil est dirigé par,

Une **Directrice en tant qu'Agent Territorial d'Animation** à 30h00/semaine et annualisée.

Elle est responsable pédagogique et référente administrative pour les 2 sites « Epineuil, Dannemoine, Tronchoy, Cheney et Roffey)

## **Mme CROUZET Florence**

Diplômé d'un Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Direction option : Assistante Sanitaire, Prévention et Secours Civique Niveau 1 (PSC1)

Elle est secondée sur le site de Dannemoine par,

Une **Directrice adjointe** à 35h00/semaine et annualisée.

## - **Mme TRUCHY Julie**

Diplômé d'un Brevet d'aptitude aux Fonctions de Directeurs (BAFD) et d'un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien de la jeunesse et des Sports dans l'option (Loisirs de pleine nature) « Randonnée Equestre ». (BAPAAT)  
Prévention et Secours Civique Niveau 1 (PSC1)

Et secondée sur le site d'Epineuil par,

## - **Mme Carole GOURDON**

Agent Territorial d'Animation 34h50/semaine et annualisée

Travail sur le site d'Epineuil. Diplômé du « BAFD » peut-être en poste de directrice adjointe lors d'absences de la Directrice, ou sur de l'extrascolaire.

L'équipe d'animation est composée principalement de 5 animateurs tous titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA), dont 2 animatrices titulaires du Brevet d'aptitude aux Fonctions de direction.

## - **Melle PLATEAU Honoryne Agent Territorial d'Animation** 35h00/semaine et annualisée

Travail sur le site d'Epineuil à temps complet, **titulaire du BAFA.**

Animatrice sur le temps restauration scolaire et pause méridienne.

Elle mange à table avec les enfants.

**GUIDON Véronique**

Titulaire du **BAFA** depuis

16h/ semaine : Animatrice sur le temps restauration et pause méridienne à Dannemoine.

Atsem 4 h par semaine à l'école primaire à Dannemoine, et renforce la préparation sur Epineuil  
4 h par semaine.

**Mme PASTORET Karen**

**Titulaire du BAFA** depuis 2018

17h/semaine annualisées en tant qu'Animatrice en contrat à durée déterminée du 1er septembre 2019 au 31 Août 2020.

Animatrice pendant la cantine de Dannemoine et le temps périscolaire du soir à Dannemoine.

Accompagnatrice dans le bus du midi (avant la cantine) aller et retour.

Animatrice à l'Accueil de Loisirs sur certaines périodes de vacances à Epineuil.

Elle fait partie intégrante dans le taux d'encadrement pendant le repas.

Elle travaille sur les sites de Dannemoine et d'Epineuil.

- **Mme CAVENET Françoise** (Assistante maternelle à l'école d'Epineuil)

Veille à la sieste des petits et renforce ponctuellement la surveillance sur la pause méridienne de 13h40 à 14h00

Elle s'occupe également de l'entretien de la partie carrelée de l'accueil de loisirs, et de l'entretien des classes.

Travaille sur le site d'Epineuil

- **Mme LAMARCHE Marie-Noëlle**

La mairie met à disposition cet agent supplémentaire,

Cantinière sur le temps du midi à Epineuil : préparation de la salle, prises de température, mise en chauffe, mange à table avec les enfants.

Elle s'occupe de l'entretien de la salle André Durand « protocole hygiène des cantines collectives », les locaux de l'école et ceux de l'accueil de loisirs.

Elle travaille sur le site d'Epineuil

- **Mme Pierrette GRABIOT**

36h00/semaine annualisées en tant qu'Agent technique Territorial.

Elle effectue le protocole d'hygiène de la cantine, se charge de préparer les repas et de l'entretien des locaux des écoles. Elle fait partie intégrante dans le taux d'encadrement pendant et après le repas.

Egalement accompagnatrice dans le bus (matin après midi et soir) afin de sécuriser les enfants.

Elle fait l'entretien des écoles de Cheney, Dannemoine élémentaire, et Dannemoine maternelle.

Elle travaille sur le site de Dannemoine.

**Mme Julie TRUCHY**

35h00/semaine et annualisées.

ATSEM 4 jours par semaine à l'école de Dannemoine)

Encadre le temps de restauration scolaire et le temps de la pause méridienne.

Elle effectue les tâches administratives sur Dannemoine.

Travaille sur le site de Dannemoine

A Epineuil durant certaines vacances scolaires, en tant qu'animatrice et/ou directrice

## **2 REGLEMENT INTERIEUR**

**Un règlement intérieur commun à tous les accueils de loisirs du territoire a été établi cette année**

**Ce règlement est affiché sur les portes du centre, et dans le panneau d'affichage à l'entrée de l'ACM. Il est consultable par tous dans la salle du centre et au bureau de la direction.**

### **Les priorités du directeur et des animateurs envers les enfants**

1. Toujours décider en donnant la priorité à l'intérêt de l'enfant, jamais uniquement à celui de l'adulte.
2. Garantir prioritairement à tout instant la sécurité physique, morale, affective et matérielle de l'enfant.
3. Rendre les enfants acteurs de leurs vacances en permettant l'émergence de leurs idées sur leur vécu des vacances
4. Valoriser les temps de vie quotidienne autant que ceux des activités d'animation.
5. Permettre à l'enfant la prise de responsabilités et l'accès à l'autonomie par une pédagogie adaptée à son âge.

### **Les priorités du directeur envers l'équipe**

1. Valoriser le travail de chacun pour l'aider à exploiter au mieux son potentiel, dans une dynamique de responsabilisation et d'autonomie.
2. Faire évoluer ensemble le projet pédagogique pour que chacun, quelle que soit sa fonction, donne du sens à son travail.
3. Favoriser le travail d'équipe= Compétence, Complémentarité, Concertation, Cohérence, Cohésion et Convivialité.
4. Privilégier des temps de réunions pédagogique
5. Veiller au respect de l'environnement du centre, des locaux et matériel mis à disposition.

### **Les règles de vie NON NEGOCIABLES**

Alcool : la consommation d'alcool est strictement interdite

La cigarette et le vapotage (directeur /animateur) est tolérée sur la pause du midi en accord avec l'équipe mais interdite dans l'enceinte ou à proximité de l'école.

Téléphone : pendant le temps de l'animation, il est en silencieux

## Les animateurs envers les enfants

- Ne doivent pas Maltraiter un enfant : violence physique ou psychologique. Le licenciement serait automatique, avec un rapport à la Direction Départementale de la cohésion sociale des populations de l'Yonne (DDCSPP) et un dépôt de plainte.
- Toutes sorte de suspicion « maltraitance, physique ou moral » devra être signalé automatiquement à la Directrice.
- Ne doivent pas fumer en présence des enfants (intérieur, extérieur, minibus), toujours se mettre en retrait lors des pauses de façon à ne pas leur montrer le mauvais exemple.
- Doivent toujours utiliser un langage correct en présence des enfants

## COMPORTEMENT DES ENFANTS

- Un enfant dont l'attitude mettra gravement en danger le groupe, les adultes ou lui-même sera exclu temporairement ou définitivement de l'accueil.
- Tout comportement violent d'un enfant envers les autres, sera communiqué au directeur et à la famille afin d'éviter récidives.

## 3 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### 1 Être capable d'assurer durant toute la prise en charge des enfants, leur bien être, Leur sécurité physique, affective, morale et matérielle.

#### Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- Etre en mesure de savoir à tout instant où se trouve n'importe quel enfant de son Groupe.
- Faire pratiquer les soins par des personnes titulaires de l'attestation Premiers Secours (PSC) NIVEAU 1 (anciennement AFPS). Une formation organisée par la Communauté de Communes, est attribuée chaque année à un ou deux animateurs.
- Etre très vigilant sur les rapports de force dans un groupe d'enfants. Empêcher toute violence psychologique (exemple : prévenir les situations de boucs émissaires).
- Etre à l'écoute des enfants, de leurs besoins, leurs désirs, leurs difficultés ou leurs particularités (Famille, santé, etc.).
- Respecter les valeurs (familiales, religieuses etc...) des enfants.
- Proposer des activités adaptées à chaque groupe d'enfants.
- Veiller à la propreté, au rangement du matériel et à l'aménagement (mobilier adapté) des lieux.
- Être dans la communication Stop au harcèlement

### 2 « vivre ensemble » : un lieu de vie e d'échange et de respect

#### Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- Favoriser en particulier l'intégration de chaque enfant au sein du groupe.
- Veiller au respect des règles de vie collectives et règles de vie de l'ACM.
- Respecter les rythmes des enfants.
- Laisser les enfants choisir leurs activités de loisirs en leur donnant les moyens de proposer leurs idées. Toutefois l'équipe d'animation doit faire des propositions de projets d'animation adaptés aux besoins et désirs des enfants.
- Favoriser la créativité et le plaisir à travers des jeux ludiques.



- Développer la coopération et l'entraide
- Organiser des jeux collectifs pour que les enfants apprennent à jouer Ensemble
- Dans le cadre du respect tenir un rôle de médiation pour que les enfants règlent leurs conflits entre eux sans passer par la violence ou les insultes.
- Utiliser des temps informels pour que les enfants échangent entre eux et apprennent à vivre les uns avec les autres.

*« La logique de la réussite est prioritaire dans toute activité ludique avec les enfants, mais l'acceptation de l'échec est aussi un apprentissage ».*

### **3 Contribuer à la vie de l'enfant en collectivité en favorisant l'autonomie et la responsabilisation par une pédagogie adaptée aux différents âges.**

#### **Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- Construire les règles de vie avec les enfants, de façon ludique et positive. En se donnant les moyens de faire respecter ces règles, et de sanctionner le cas échéant, le cadre permet à l'enfant de se construire en déterminant un espace de liberté clair dans lequel il pourra s'épanouir.

*Attention !*

*« Les règles de vie collectives doivent être claires et acceptées de tous, enfants et adultes. C'est pour cette raison que l'adulte a un rôle d'accompagnateur dans la mise en place des règles de vie. Les règles ne sont pas figées, elles sont élaborées, pratiquées, négociées et redéfinies en fonction des besoins ou envies nouvellement observées ».*

- Sensibiliser fortement les enfants au respect des personnes (enfants, animateurs), mais aussi des lieux et du matériel (propreté, rangement, des jeux adaptés à son âge).
- Veiller à ce que tout enfant, quelle que soit sa différence, soit accepté au sein d'un groupe.
- Porter une attention sur tous les enfants de son groupe.
- Favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe éducative, dans une dynamique de respect, de dialogue, d'écoute et de confiance.
- La direction sera toujours présente pour soutenir les animateurs dans leur gestion de l'autorité. (Conseils, entretiens avec un enfant, décisions à prendre, relation avec les parents).
- Co-éduquer avec les familles, au travers de relations constructives et conviviales à l'occasion par exemple des temps d'accueil, des sondages d'opinion, etc.

*« Exemple : Au départ de l'enfant, l'équipe doit être en mesure de donner aux parents des informations sur le comportement, le relationnel (avec les autres enfants ou l'équipe), Les activités (menées par l'enfant) et la vie quotidienne (sieste, repas, etc.). La direction est l'interlocutrice privilégiée pour régler les problèmes au cas où il y aurait difficulté à communiquer avec les parents »*

- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de gestes ou d'actions de la vie quotidienne, adaptés à son âge (exemple : participer aux tâches quotidiennes de la vie au pôle « à la cantine, au goûter » ou tout simplement sur les gestes d'hygiène se laver les mains, brossage des dents etc.)

### Les repas et le goûter :

Durant le repas, les animateurs mangent aux mêmes tables que les enfants et doivent :

- Favoriser le dialogue
- Aider les enfants à se servir selon leur âge
- Inciter chaque enfant à goûter tous les aliments même en petite quantité, pour cela l'animateur doit montrer l'exemple
- Faire respecter un niveau sonore raisonnable
- Des responsables de table sont désignés

*« Être autonome ne signifie pas faire tout et tout seul. Par ailleurs, prendre conscience de l'importance de ces gestes (exemple : l'hygiène) constitue un pas supplémentaire vers l'autonomie. »*

## **4 Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant, en l'amenant à découvrir et exploiter toutes ses potentialités.**

### **Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- Proposer des activités variées (sportives, culturelles, scientifiques ou artistiques), répondant le plus fidèlement possible aux désirs et aux besoins des enfants.
- Inciter l'enfant qui commence une activité à s'engager et à la terminer.
- Susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant et soigner par conséquent la présentation des activités (exemple : affichages, annonces théâtrales, etc.).
- Faire participer les enfants à la préparation, la mise en place, et le rangement de l'activité.
- Aménager l'espace avec les enfants pour qu'ils se l'approprient et aient envie d'y jouer (décoration des murs, etc.).
- Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies et l'accompagner dans la réalisation de ses projets (conception, réalisation et analyse).

## **5 Faciliter l'implication des familles et renforcer les liens.**

### **Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- Organisation de moments festifs, goûter de Noël, ateliers avec les parents.
- Favoriser l'échange en donnant des informations sur le déroulement de la journée pour l'enfant
- Être ou se rendre disponible pour échanger avec les parents

# 4 PROJET ET DEMARCHE PEDAGOGIQUE 2019/2020

## AUX ANIMATIONS PROPOSEES

### PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Chaque Projet de vacances est défini et décidé en équipe lors des réunions de façons thématique.

A Chaque vacances, les projets peuvent être sur une thématique qui permet aux enfants, d'être dans l'imaginaire, de reproduction de personnages et de lieu (conte, histoire...) ou alors dans un projet de groupe qui consiste à un but commun (réaliser un spectacle, de danse, réalisation d'un film ou une exposition des réalisations d'œuvres arts. Sur le territoire une journée commune avec tous les ACM du territoire a lieu durant les périodes de vacances, ce qui permet la mixité des enfants autour d'un thème commun.

3 semaines avant les vacances, les projets figurent sur une plaquette de communication aux enfants et aux familles afin de les informer Cela donne à l'enfant une idée de ce qui est proposé et ainsi de mieux s'intégrer et d'apprécier d'avance ce qu'il va pouvoir faire tout en s'amusant pendant ses vacances.

### AXES PEDAGOGIQUES Année 2019/2020

#### **Sensibiliser au vivre ensemble /et développer les liens avec le monde associatif.**

- Sensibiliser les enfants sur les valeurs du Vivre ensemble car c'est partager, écouter, respecter l'autre et ses différences quel que soit son handicap ou ses origines.
- Sensibiliser les enfants à adopter les bons gestes quotidiens autour de l'environnements, la santé et la sécurité routière à travers des jeux, des activités manuel, créatives et des interventions extérieures.
- Favoriser l'échange et la participation des équipes éducatives « animateurs, enseignant » à travers les projets d'école afin de réaliser une véritable complémentarité éducative pour les enfants.
- Organiser des rencontres et faire des projets avec les enfants des ACM du territoire
- Proposer des intervenants d'associations pour des moments d'apprentissages et d'échanges
- Développer et maintenir un partenariat d'échange entre les différentes structures en organisent des rencontres pour sortir de nos habitudes quotidiennes et d'éviter l'enclousonnement en zone rurale. « *Enfants et animateurs échangent, découvrent et partagent des centres d'intérêt par l'intermédiaire de projet ludique.* »

*(Projet d'animation en commun ou rencontre amicale ou alors nous mutualisons les frais de bus ou d'intervenant) Avec la prise de compétence de la communauté de communes nous avons élargie le champ de nos partenaires. Les loustics de Lézinnes, Tom pouce et compagnie de Commissey, Les Fripouilles de Flogny et Alsh de Tonnerre).*